



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS  
ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 08 juillet 2016

Délibération PNMEPMO\_BUR\_2016\_19

**Avis simple sur le renouvellement de la concession de plage d'une  
durée de 8 mois du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2029 à Cayeux-sur-Mer**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 18 / 2016 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2013 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2016\_11 modifiant le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme, par courrier reçu le 13 juin 2016, du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sur une demande d'avis simple pour un projet d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime au profit de la commune de Cayeux-sur-Mer pour la demande de renouvellement de la concession de plage sur une durée de 8 mois du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 1<sup>er</sup> avril 2029.

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le bureau du conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

Le Parc naturel marin émet l'avis suivant :

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

Considérant qu'il n'y a pas d'incidence notable sur le milieu marin.

Le 12 juillet 2016,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY



**Le Directeur Général**

**Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale**  
**Sous Direction Santé Environnementale**  
Service Santé Environnementale de la Somme

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme  
Pole gestion du littoral  
4 avenue du général Leclerc  
BP 60038  
80230 Saint Valéry sur Somme

Dossier suivi par : Pierre PRUVOT  
Téléphone : 03.22.33.54.08  
Télécopie : 03.22.33.54.01

Amiens le,

**24 AOUT 2016**

[pierre.pruvot@ars.sante.fr](mailto:pierre.pruvot@ars.sante.fr)

Objet : Concession de plage ; commune de Cayeux sur Mer.  
Ref : 2016\_06\_07\_avis\_conces\_plage\_cayeux

En réponse à votre courrier du 7 juin 2016 relatif à la demande de concession de plage de la commune de Cayeux sur Mer je vous informe que j'émetts pour ce qui me concerne un avis favorable au projet sous les réserves suivantes :

- Les sanitaires publics prévus seront installés. Leur entretien sera régulièrement assuré. Ils seront maintenus en permanence en bon état d'usage. Leur assainissement, sera assuré par raccordement sur le réseau eaux usées de la commune.
- Les autres équipements prévus ou envisagés (clubs, école de voile, restauration éventuelle etc..) devront être également raccordés au réseau d'assainissement communal et maintenus en bon état.
- Les eaux pluviales de tous ces équipements devront être rejetées en arrière de la zone concédée pour éviter tout rejet pluvial direct ou indirect, même occasionnel, sur la plage ou dans le cordon de galet proche de celle-ci.
- Des poubelles seront mises à disposition des usagers et régulièrement ramassées.
- Le ramassage des déchets ainsi que l'entretien de la plage seront régulièrement assurés.

NOMS	Suite à donner	Info	Clst
J-C. LADON			
P. GUIN			X
A. BOVIN			
A. NACHUN			
L. WAAG			
J-F. GUILBERT			
EML			

2016 - 320

*dossier.*

Pour le Directeur Général et par délégation,  
Le responsable du service Santé Environnementale de la Somme

Jérôme VEYRET

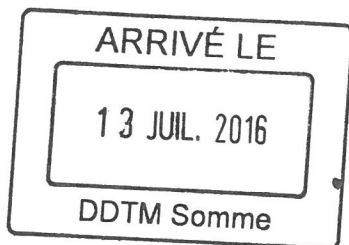


GROUPEMENT GESTION DES RISQUES

Amiens, le 11 JUIL 2016

SERVICE PREVISION

Tél. : 03.64.46.17.54



Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à

Monsieur le Responsable du Pôle de gestion du littoral Bureau du littoral Service de l'environnement de la mer et du littoral Direction Départementale des Territoires et de la Mer 4 avenue du Général Leclerc BP 60038

80230 SAINT VALÉRY SUR SOMME

N/Réf : AL/AG/2016-355

Monsieur le Responsable du Pôle,

Par correspondance du 7 juin 2016, vous avez souhaité interroger mes services dans le cadre d'une consultation administrative organisée à votre initiative. Celle-ci est notamment lancée suite à une demande d'autorisation de concession à la ville de Cayeux-sur-Mer de la plage naturelle située sur le territoire de la commune.

A la lecture de l'ensemble des éléments transmis dans la demande jointe à votre sollicitation, je vous informe qu'elle n'appelle de mes services aucune remarque particulière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Responsable du Pôle, en l'assurance de ma considération distinguée.

NOMS	Suite à donner	Info	Clst
P. LADON			
V. GUYOT			
B. BOVIN	o		f
A. NACHUN			
L. WAAG			
J.F. GUILBERT			
L.M.L.			

2016-295

Colonel Marc DEHEDIN



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement  
de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Direction Départementale de la Cohésion  
Sociale de la Somme  
3, Boulevard Guyencourt  
80 027 AMIENS Cedex 1

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON  
Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99  
[ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr)

Nos réf. : 2016\_06\_07\_Avis\_conces\_plage\_Cayeux\_PGL\_DDCCS80.odt

Objet : Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s) : Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

  
Jean-Claude LADON



# Nomenclature barème 2014

14

OCCUPATIONS ECONOMIQUES		
Concession plage		600 € Ou si exploitation 0,30 € / m2 exploité + 5 % CA jusqu'à 76 225 € et 2,5 % du CA au delà
		600,00 €

OE3.4

2



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement  
de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Direction Départementale des Territoires  
et de la mer du Pas-de-Calais  
Délégation à la mer et au littoral  
92, Quai Gambetta – BP 629  
62 321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON  
Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99  
[ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr)

Nos réf. : 2016\_06\_07\_Avis\_conces\_plage\_Cayeux\_PGL\_DML.odt

Objet : Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s) : Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

  
Jean-Claude LADON



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme – Pôle de gestion du littoral  
4, avenue du général Leclerc – BP 60038 – 80 230 Saint Valery-sur-Somme  
Tél. : 03 22 60 39 00 – Fax : 03 22 26 91 99  
Horaires d'ouverture 8H30 – 12H et 14H – 17H sauf vendredi 16H



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement  
de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Direction Régionale de la Jeunesse,  
des Sports et de la cohésion sociale  
NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE  
20 square Friant-les-4-Chênes  
CS 93 904  
80 039 Amiens Cedex 1

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON  
Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99  
[ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr)

Nos réf. : 2016\_06\_07\_Avis\_conces\_plage\_Cayeux\_PGL\_DRDJSCS.odt  
Objet : Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage  
Pièce(s) jointe(s) : Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaïre, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

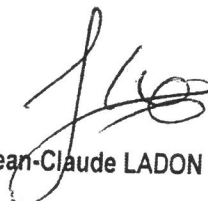
" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

  
Jean-Claude LADON



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme – Pôle de gestion du littoral  
4, avenue du général Leclerc – BP 60038 – 80 230 Saint Valery-sur-Somme  
Tél. : 03 22 60 39 00 – Fax : 03 22 26 91 99  
Horaires d'ouverture 8H30 – 12H et 14H – 17H sauf vendredi 16H





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

14

Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement  
de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Monsieur le Directeur Régional  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Nord – Pas de Calais - Picardie  
56, Rue Jules Barni  
80 040 AMIENS Cedex 1

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON  
Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99  
[ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr)

Nos réf. : 2016\_06\_07\_Avis\_conces\_plage\_Cayeux\_PGL\_DREAL.odt

Objet : Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s) : Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaïre, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Jean-Claude LADON







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

14

Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement  
de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Monsieur le Président,  
Syndicat Mixte Baie de Somme  
Grand Littoral Picard  
1, Place de l'Amiral Courbet  
80 142 Abbeville Cedex

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON  
Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99  
[ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr)

Nos réf. : 2016\_06\_07\_Avis\_conces\_plage\_Cayeux\_PGL\_SMBSGLP.odt

Objet : Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s) : Dossier de demande de concession de plage

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Jean-Claude LADON



Observatoire des territoires de la Somme  
<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Observatoire-des-territoires>

Direction départementale des territoires et de la mer de la somme – Pôle de gestion du littoral  
4, avenue du général Leclerc – BP 60038 – 80 230 Saint Valery-sur-Somme  
Tél. : 03 22 60 39 00 – Fax : 03 22 26 91 99  
Horaires d'ouverture 8H30 – 12H et 14H – 17H sauf vendredi 16H

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement  
de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Monsieur le Président  
Société Nationale de Sauvetage en mer  
Station de Cayeux-sur-Mer  
Mairie  
138, Rue du Maréchal Foch  
80 410 CAYEUX-SUR-MER

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON  
Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99  
[ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr)

Nos réf. : 2016\_06\_07\_Avis\_conces\_plage\_Cayeux\_PGL\_SNSM.odt  
Objet : Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage  
Pièce(s) jointe(s) : Dossier de demande de concession de plage

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.  
Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Claude LADON





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Saint Valery-sur-Somme, le 07 juin 2016

Service de l'environnement  
de la mer et du littoral

Le Responsable du Pôle

Bureau littoral

à

Pôle de gestion du littoral

Service territorial de l'Architecture  
et Patrimoine (STAP de la Somme)  
5, Rue Henri Daussy  
80 000 Amiens

Dossier suivi par : Jean-Claude LADON  
Tel : 03 22 60 39 00 - Fax : 03 22 26 91 99  
[ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-eml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr)

Nos réf. : 2016\_06\_07\_Avis\_conces\_plage\_Cayeux\_PGL\_STAP.odt

Objet : Commune de Cayeux-sur-Mer - Demande de concession de plage

Pièce(s) jointe(s) : Dossier de demande de concession de plage

Dans le cadre de la consultation administrative que je conduis, je vous adresse la demande d'autorisation déposée par la demande de concession de plage déposée par la commune de Cayeux-sur-Mer.

En page 13, zone 2 dite de « pelouse » longeant l'intégralité du boulevard du Général Sizaire, des activités récréatives et de loisirs sont mentionnées.

Je rappelle les termes de l'article R.2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques (règles d'occupation des plages faisant l'objet d'une concession) :

" L'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages.

Le concessionnaire est autorisé à occuper une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. Ces activités doivent avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage et être compatibles avec le maintien de l'usage libre et gratuit des plages, les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques ainsi qu'avec la vocation des espaces terrestres avoisinants."

Je souhaite recueillir votre avis sur ce dossier.

Je vous précise que vous disposez de deux (2) mois pour rendre votre avis.

L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

  
Jean-Claude LADON

